

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE GOVEN**

SEANCE DU 23/03/2023

DATE DE CONVOCATION : 17/03/2023

MEMBRES EN EXERCICE : 17

PRESENT(S) : Norbert SAULNIER, Patricia PERSAIS, Sylvie AGAËSSE, Nathalie BLOMMAERT, Yannick GOUGEON, Fabienne HEMERY, Aurélie SAULNIER, Rosie MARTEL, Jean-Yves COTARD, Marie-Annick RICHARD, Annick FABRE, Irène VERRON, Jacques ESTEVE

PROCURATION(S) : Marie-Christine FONTAINE-PEPIN donne pouvoir à Patricia PERSAIS, Florence GOURMELEN à Irène VERRON, Karine CHEVALIER à Sylvie AGAËSSE

ABSENT(S) : Eugène LAUNAY

SECRETAIRE DE SEANCE : Jacques ESTEVE

2023.03.001 CCAS – Compte de gestion 2022

Le compte de gestion est le document comptable tenu par le comptable de la collectivité (le Receveur). La comptabilité du percepteur doit être conforme à la comptabilité du CCAS (compte administratif). Ce document correspond en tous points au compte administratif. Le compte de gestion peut donc être soumis au vote, avec les résultats suivants :

| | RESULTAT A LA CLOTURE EXERCICE 2021 | PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EN 2022 | RESULTAT EXERCICE 2022 | RESULTAT A LA CLOTURE EXERCICE 2022 |
|---------------------------|-------------------------------------|--|------------------------|-------------------------------------|
| Investissement | 69 065,06 € | | 15 570,21 € | 84 635,27 € |
| Fonctionnement | 21 053,91 € | 10 353,91 € | 14 700,51 € | 25 400,51 € |
| RESULTAT COMPTABLE | 90 118,97 € | 10 353,91 € | 30 270,72 € | 110 035,78 € |

Vu le CGCT,

Le Conseil d'Administration du CCAS, après avoir entendu l'exposé et délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le compte de gestion 2022 du budget du CCAS dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, et précise que celui-ci n'appelle ni observation, ni réserve de la part de l'assemblée.

Le Président
Norbert SAULNIER



Certifié exécutoire
Mis en ligne 4 avril 2023
Le Maire Norbert Saulnier



Le/la secrétaire de séance

